

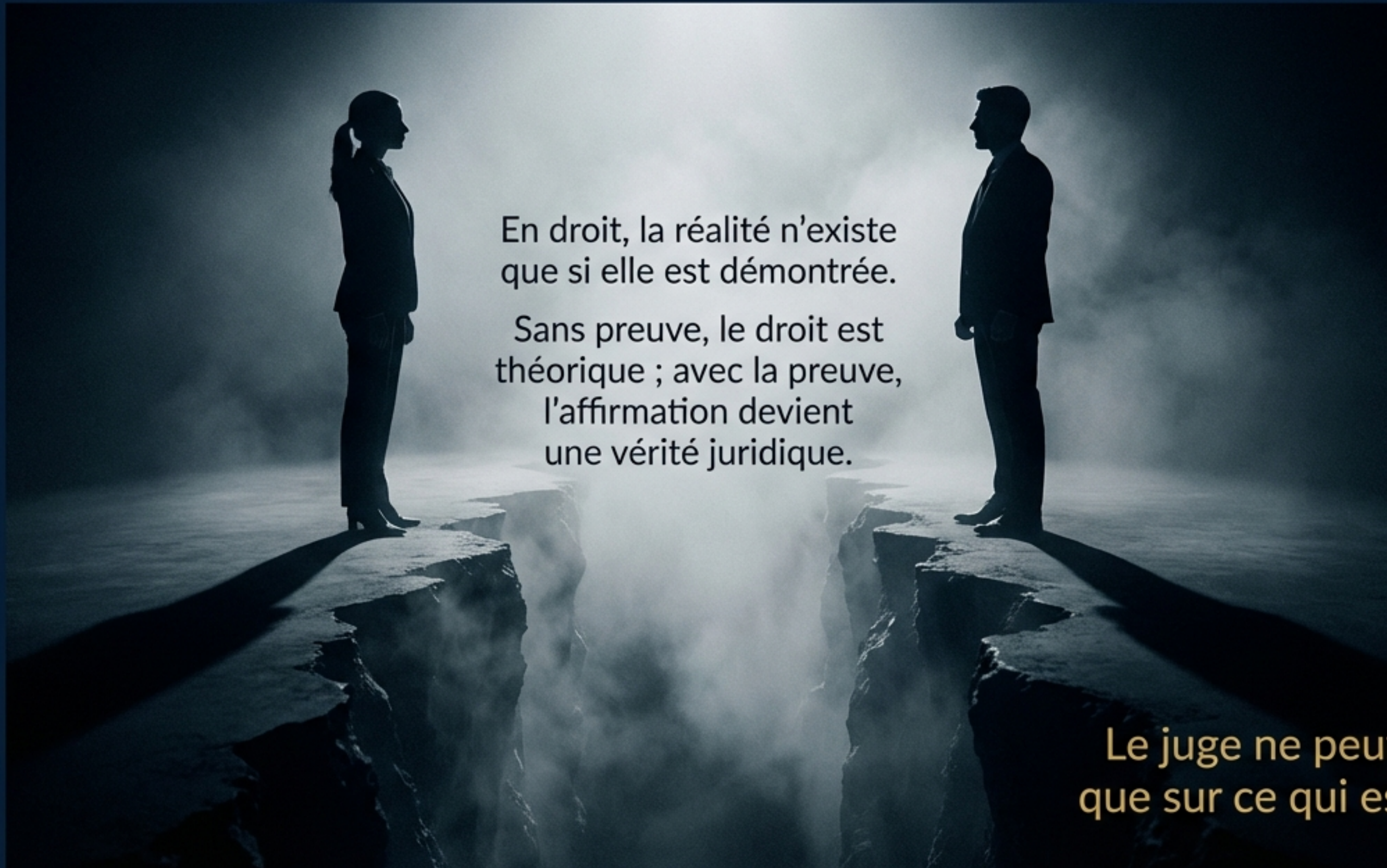


La Preuve et le COCC

De la Vérité à la Victoire Juridique

AU-DELÀ DE LA VÉRITÉ, LA DÉMONSTRATION

Avoir raison ne suffit pas.



En droit, la réalité n'existe
que si elle est démontrée.

Sans preuve, le droit est
théorique ; avec la preuve,
l'affirmation devient
une vérité juridique.

Le juge ne peut trancher
que sur ce qui est prouvé.

Le COCC : Votre Guide Stratégique (Articles 12-28)

SÉCURITÉ
JURIDIQUE

Garantir la fiabilité
des engagements.



SOUPLESSE
PRATIQUE

S'adapter aux
réalités
économiques.

Deux Mondes, Deux Régimes

LES FAITS JURIDIQUES

Événements involontaires.
Preuve libre.

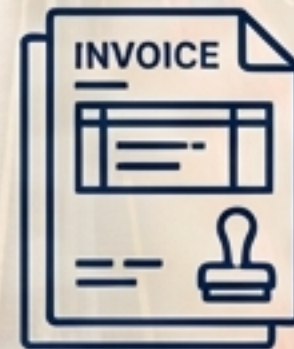
LES ACTES JURIDIQUES

Manifestations de volonté.
Preuve stricte.

Le Monde Commercial : La Liberté de la Preuve

Article 13 du COCC

Les affaires exigent de la rapidité. Pour ne pas freiner les échanges économiques, la **preuve est libre**.



- **Contrats verbaux**
- **Emails**
- **Factures**
- **Bons de livraison**
- **Témoignages**

La Frontière des 20.000 FCFA

Article 14 du COCC



> 20.000 FCFA : L'ÉCRIT OBLIGATOIRE



< 20.000 FCFA : SOUPLESSE TOLÉRÉE

En matière civile, la protection se renforce avec l'enjeu.
C'est la règle de la préconstitution de la preuve.

L'Échelle de la Fiabilité (Art. 12)



Le Roi des Preuves : L'Écrit

STABILITÉ : Fixe précisément les droits et obligations.

MÉMOIRE : Une trace durable contre les déformations.

SÉCURITÉ : Limite les contestations abusives.



La Forteresse : L'Acte Authentique

Articles 17 & 18

- REÇU PAR UN OFFICIER PUBLIC (Notaire)
- FORCE PROBANTE ABSOLUE (Jusqu'à inscription de faux)
- GARANTIE D'IDENTITÉ ET DE CONSENTEMENT



L'Outil Quotidien : L'Acte Sous Seings Privés

Article 19

CONDITION : Valable
dès qu'il est signé.



EFFET : Fait foi jusqu'à
preuve contraire.

OPPOSABILITÉ : Date certaine
requis pour les tiers (Art 24).

Les Formalités de Protection



Protection des Illettrés (Art 20)

Assistance obligatoire
de deux témoins
lettrés.



Contrats Synallagmatiques (Art 21)

Formalité du Double
original.



Engagements Unilatéraux (Art 22)

Mention manuscrite
'Bon pour' + somme en
toutes lettres.



Quand l'Écrit est Impossible

L'humanité du Droit (Article 15)

L'exigence d'écrit tombe en cas d'impossibilité :

- 1. IMPOSSIBILITÉ MATÉRIELLE (Perte, force majeure).
- 2. IMPOSSIBILITÉ MORALE (Relations de confiance familiale/amicale).

Le Commencement de Preuve par Écrit

Article 16



Un document qui rend le fait vraisemblable.

LE POUVOIR : Ouvre la porte aux témoignages.

L'EFFET : Permet au juge de reconstituer la réalité.

La Preuve à l'Ère Moderne



LETTRES MISSIVES (Art 27) : Les emails ont une force probante.

COPIES (Art 28) : Égalité avec l'original si certifiées conformes.

LE JUGE : Appréciation souveraine de la sincérité.

La Stratégie de la Victoire

“Une stratégie probatoire bien pensée peut faire basculer un contentieux.”

- **1. ANTICIPER** : Pré-constituer l'écrit.
- **2. FORMALISER** : Utiliser le “Bon pour”.
- **3. CONSERVER** : Archiver originaux et copies.

